



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)  
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 28 + 2
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 21/06/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Richard MOLINA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-188 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 -  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Une fois le compte financier unique adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte financier unique 2022 du budget principal fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 1.553.793,61 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 844.657,41 €

**Résultats de clôture**

Fonctionnement	1 553 793,61 €
Investissement	1 760 618,97 €

**Restes à réaliser**

Dépenses d'investissement	3 808 392,96 €
Recettes d'investissement	1 203 116,58 €

**Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement**

Besoin de financement	844 657,41 €
Excédent de financement	<i>sans objet</i>

**CONSIDERANT** que le compte financier unique fait ressortir un excédent de fonctionnement de clôture de : 1.553.793,61 €,

**CONSIDERANT** que le compte financier unique fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 844.657,41 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 1.760.618,97 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 3.808.392,96 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 1.203.116,58 €

Concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022, proposition est faite :

- d'affecter en section investissement (C/1068) une enveloppe de 845.000,00 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 708.793,61 € en recette de fonctionnement (C/002).

**VU** l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le compte financier unique 2022 – budget principal,

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AFFECTE** l'excédent de fonctionnement comme suit :

- affectation d'une enveloppe de : 845.000,00 € en investissement recettes (compte 1068),

- report du solde, soit 708.793,61 €, en fonctionnement recettes (compte 002),

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23  
Publié le : 06/07/23  
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42478-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET